



Adresse aux salariés de l'AHS FC

Etat des négociations à l'AHS FC. MARS 2022

Un cycle de négociations dit QVT « Qualité au Vie au travail », vient de s'achever...

La CGT a exprimé et a porté ses revendications.

Nous sommes encore loin du compte mais à force de persuasion et parce qu'il est légitime de conforter les droits collectifs des salariés, la CGT a été entendu, même si c'est très partiellement.

Deux jours de congés exceptionnels pour salariés ayant des enfants malades a été accordé. C'est loin des 12 jours par an revendiqués et encore loin d'une position conciliée de 4 jours/an sur laquelle la CGT s'est positionné pour signature.

C'est également dommage que l'employeur n'ait pas accepté d'ouvrir ce droit pour les salariés parents d'enfants malades en situation de handicap, au-delà de l'âge scolaire. C'est un comble pour l'AHS FC qui porte pourtant des valeurs de solidarité et particulièrement pour les personnes en situation de handicap.

Mais cette revendication CGT a été entendue. Nous considérons que c'est une étape.

Dans le même sens, « **l'accord séniors** » permettant à des salariés de diminuer leur temps de travail après 55 ans, avec maintien des cotisations patronales, a été renouvelé avec une extension du nombre de mesures.

La CGT a revendiqué ce renouvellement et nous pouvons nous satisfaire que l'employeur l'accorde.

Même si encore, nous aurions souhaité que ce soit l'ensemble des cotisations qui soit maintenu. **Mais c'est encore une revendication CGT qui a été portée et entendue.**

Concernant la prévoyance, si la disposition n'est pas inscrite dans l'accord, l'employeur a décidé de modifier l'organisation du service "paye" afin qu'aucun salarié n'ait un salaire nul du fait de retard de versement des indemnités journalières par l'organisme de prévoyance.

C'est un élément essentiel que nous souhaitons faire avancer afin qu'aucun salarié ne puisse être en difficulté et gagner qu'un paiement par avance soit engagé pour chaque salarié concerné, avec si besoin régularisation dans le mois,

D'autres éléments ont été pris en compte, concernant la prévention des risques professionnels, le renouvellement du ticket mobilité porté à 40€, la mise en place de l'intranet associatif pour faciliter la communication, la mise à disposition du matériel concernant le télétravail, et il a fallu batailler.

L'ensemble de l'accord est loin de nos revendications mais la CGT s'est impliqué et a animé les débats.

C'est pourquoi, convaincu que des réponses ont été apportées dans l'intérêt des salariés, nous avons décidé de signer cet accord.

Toujours dans une démarche constructive mais avec la volonté de rester combatif.

D'autres négociations s'ouvrent, concernant l'égalité professionnelle femmes/hommes, puis concernant les parcours professionnels avec la « Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) ». **Les enjeux sont importants.**

La CGT continuera de s'impliquer, en responsabilité et dans l'intérêt des salariés de l'association. Mais les revendications ne pourront avancer que si les salariés, s'expriment, et se mobilisent

Au niveau national, dans la période, à côté de la transposition du SEGUR, ... les 183€, des négociations s'engagent pour une convention collective unique sur l'ensemble du secteur médico-social.

La CGT impose 3 préalables :

- **L'augmentation de 183€ doit être POUR TOUS LES PROFESSIONNELS !**, et doit être considérée comme une étape vers une augmentation des salaires de 300€ pour tous (remise à niveau de nos salaires indispensable),
- L'évolution des salaires doit être garantie pour tous et tous, dans le cadre d'une classification qui s'appuie sur les qualifications, les diplômes, les métiers et non sur le mérite. Hors de question d'envisager des salaires individualisés !
- Les négociations doivent porter sur une Convention Collective Unique de haut niveau avec une généralisation des droits collectifs les plus avantageux pour tous, par exemple l'extension des Congés trimestriels à Tous.

Ces préalables conditionnent les négociations mais c'est la mobilisation, qui pourra réellement marquer des points.

Déjà le 17 mars, une mobilisation concernant les revendications salariales, interprofessionnelle et intersyndicale est prévue.

Pour Besançon, rassemblement à 10H30 place de la révolution.

Mais d'autres dates, d'autres RDV sont envisagés pour notre secteur car aucun collègue ne doit être oublié et pour travailler sereinement à nos missions, il nous faut être reconnu, des droits collectifs garantis et des conditions de travail qui le permettent !!

Nous restons à votre disposition, pour toutes informations, communications, sollicitations.

C'est ensemble que nous pourrons préserver et gagner nos droits !



Pour la CGT de l'AHS FC,

David Guerret, Délégué Syndical, 06 71 86 59 69

<http://cgt-ahsfc.org/>